



  
**CLINIQUE LA MÉTAIRIE**  
PSYCHIATRIE ET PSYCHOTHÉRAPIE



# LIVRET D'ACCUEIL



**CLINIQUE LA MÉTAIRIE**  
PSYCHIATRIE ET PSYCHOTHÉRAPIE

La direction, le personnel médical, soignant, hôtelier, administratif et logistique vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de la confiance que vous leur témoignez.

Ce livret d'accueil, rédigé à votre intention, réunit tous les renseignements, conseils et recommandations relatifs à votre séjour.

Sa lecture vous permettra de découvrir la Clinique La Métairie.  
D'ores et déjà, nous vous souhaitons un prompt rétablissement.



## VOTRE ACCUEIL

Dès votre arrivée, vous serez dirigé dans votre service. Vous serez accueilli par l'équipe soignante, qui vous installera en chambre et vous informera des conditions de votre séjour.

Vous bénéficierez d'une évaluation par un membre de l'équipe qui déterminera avec vous les objectifs de votre séjour en fonction de vos besoins et de votre état de santé. Cette évaluation permettra d'établir un projet de soins personnalisé avec l'ensemble de l'équipe paramédicale.

**Votre bâtiment :**

**Votre numéro de chambre :**

**Votre médecin :**

**Votre numéro de téléphone direct :**

---

Notes .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# INFORMATIONS IMPORTANTES

Votre confort  
et votre sécurité  
sont notre priorité.

## Les règles à respecter

Le silence et le calme sont les garants d'un mieux-être pour chacun. Comme le précise le règlement intérieur remis le jour de votre admission, il vous est notamment demandé ainsi que vos proches :

- de respecter les horaires des visites,
- de ne fumer que dans les espaces autorisés,
- de contrôler le niveau sonore de vos appareils de radio et de télévision.

Il est strictement interdit d'introduire dans la clinique des boissons alcoolisées ou des substances illicites. Nous vous prions de respecter l'ensemble du personnel de la clinique, les autres patients ainsi que leurs visiteurs.

## Les consignes de sécurité

Pour des raisons de sécurité, veuillez ne pas utiliser d'appareils électriques (bouilloire, prise multiple, fer à repasser, chaufféage d'appoint...), d'appareils à gaz ou alcool, de bougies et d'encens.





### **Conduite à tenir en cas d'incendie**

Un plan d'évacuation ainsi que des consignes de sécurité sont affichés dans les couloirs. En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incident.

### **Les visites**

Elles sont autorisées, sauf en cas de restriction médicale, de 11h à 20h, en semaine et le week-end. Elles doivent respecter le calme et les temps de soins de chacun.

### **Les permissions de week-end**

Elles sont exceptionnelles et à visée thérapeutique, dans le but de préparer le retour à domicile. Elles sont à soumettre au médecin psychiatre du service et limitées à 24 heures.

### **Les soirées à thème**

Des soirées d'animation à thème vous seront proposées une fois par mois de 20h à 21h15 dans le salon principal du bâtiment du Centre.

### **Les dégradations**

Le patient est tenu responsable de la détérioration du matériel et des locaux de la clinique, il devra en assumer les frais.

### **Gestion environnementale**

La clinique a mis en place une politique de gestion des déchets et met à votre disposition des paniers dans les pièces communes pour recycler le papier. D'autres filières de recyclage existent ; n'hésitez pas à amener les déchets (aluminium, PET, fer blanc ou verre) à nos collaborateurs.

## VOS DROITS

L'établissement est attaché au respect des droits des patients tels qu'ils sont définis par la loi cantonale sur la santé publique.

### Les modalités d'accès au dossier médical

Les informations nécessaires à assurer vos soins sont regroupées au sein d'un dossier médical personnalisé et protégé par le secret médical. Sur votre demande écrite et selon l'article 24 de la loi cantonale sur la Santé Publique, vous pouvez avoir accès à ce dossier. Le patient a le droit de consulter son dossier et de s'en faire expliquer la signification. Il peut s'en faire remettre en principe gratuitement les pièces et peut les transmettre au professionnel de la santé de son choix.

### Mesure de protection juridique

Si un patient n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ses biens, un juge des tutelles peut, dans ce cas, décider sur la demande du médecin ou de la famille, une mesure de protection (curatelle, tutelle). Les informations concernant la santé des mineurs ou des majeurs protégés sont délivrées à leurs représentants légaux et aux intéressés de manière adaptée à leur maturité et discernement.

### Personne de confiance

Toute personne majeure hospitalisée peut nommer une personne de confiance, sauf pour les patients sous tutelle.



Cette personne aura pour rôle :

- d'être consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin,
- de vous accompagner dans vos démarches et d'assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

### L'anonymat

Lors de votre admission, vous pouvez demander à ce que l'anonymat de votre présence soit respecté. Par souci de respect et d'intimité du patient, il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer dans l'enceinte de la clinique.

### La douleur

Les équipes soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles. La douleur n'est pas une fatalité, elle se prévient et se traite.

### La commission de gestion des plaintes

Elle a pour vocation de recueillir et analyser vos éventuelles plaintes liées à l'activité de l'établissement.



# VOTRE DÉPART

Le jour et l'heure de sortie sont fixés en fonction du contrat de soins passé avec votre médecin.

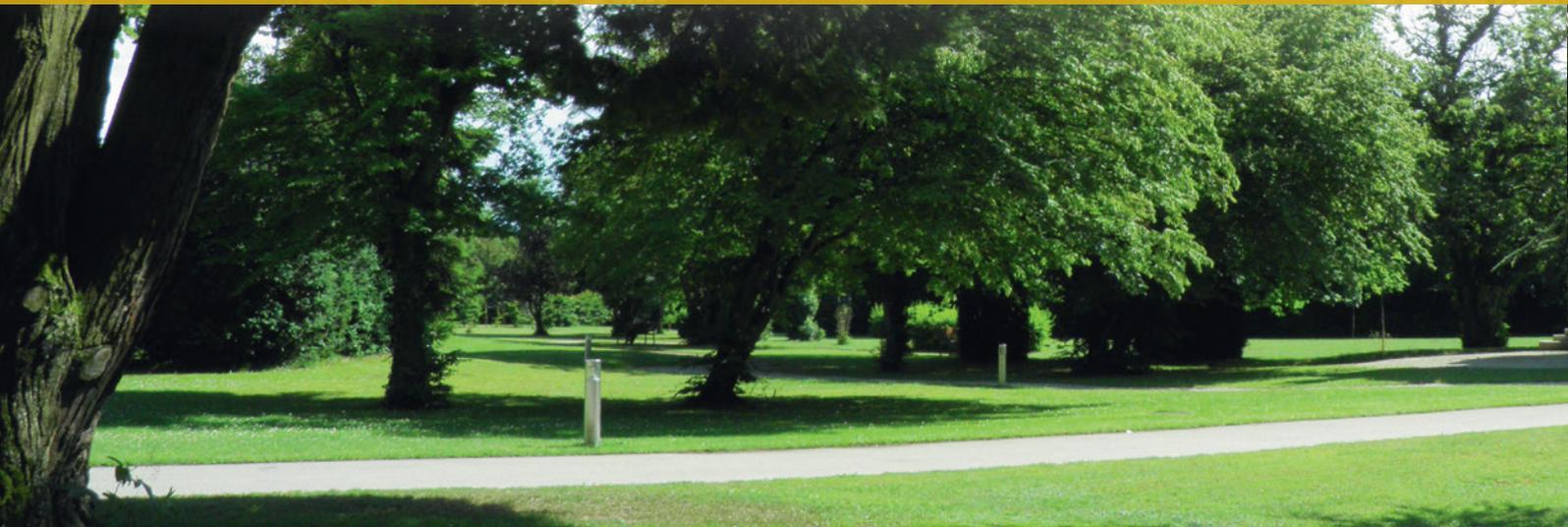
## **Les formalités de sortie**

Elles se font le matin du jour de votre départ. Vous devez libérer votre chambre pour 11h, tout en pouvant bénéficier des activités thérapeutiques de la journée.

N'oubliez pas de régler votre note de dépenses personnelles (téléphone, télévision, etc.) à l'accueil et de signer votre fiche de sortie.

## **Votre avis compte pour nous**

L'amélioration de la qualité des soins, de l'accueil et des services est notre préoccupation constante. Un formulaire « Votre concours nous est précieux » est disponible dans votre unité. Vos remarques et suggestions nous aident dans notre démarche d'amélioration continue de la qualité des soins.





### **Départ contre avis médical**

Quitter la clinique en tout temps fait partie de vos droits. Si malgré les informations médicales reçues, vous maintenez votre décision, il vous sera demandé de signer une décharge. Les situations d'incapacité de discernement restent réservées.

### **Votre rapport de sortie**

Il est envoyé au médecin demandeur de l'hospitalisation et à votre médecin traitant, s'ils sont différents. Toutefois, si c'est votre volonté, vous pouvez en décider autrement sur simple demande.

### **Conditions asséculogiques**

Les assureurs garantissent la couverture de votre séjour tant qu'il est justifié sur le plan médical. Si ces conditions n'étaient plus remplies, les frais de séjour seront à votre charge.

# ABÉCÉDAIRE

Pour toute information, n'hésitez pas à consulter la réception, de 7h30 à 20h en semaine et de 8h à 20h les week-ends et jours fériés.

## Courrier

Vous pouvez envoyer et recevoir du courrier. Il est distribué chaque jour par le personnel.

## Kiosque

Le kiosque situé à la réception est ouvert de 8h à 18h30. Vous y trouverez des articles de toilette et de première nécessité, des confiseries (sauf pour l'unité des troubles alimentaires), des cartes postales, des journaux et revues.

## Menu

Il est affiché dans tous les services ainsi qu'à la réception. Pour tout changement de menu, veuillez vous adresser au service infirmier.

## Pédicure

Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'infirmier/ère de votre service.

## Repas

Les repas, y compris le déjeuner, sont pris en salle à manger. Le déjeuner est servi en semaine de 7h45 à 8h45, le week-end de 8h à 9h. Le dîner et le souper sont servis au restaurant selon les horaires de votre service. Une tenue décente est exigée.



### Salon de coiffure

Un salon de coiffure est à votre disposition à l'entrée du spa. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'hôtesse d'accueil.

### Téléphone dans votre chambre

Vous disposez d'une ligne directe dont le numéro vous sera communiqué lors de votre admission. Pour appeler l'extérieur, il vous suffit de composer le 0 sous réserve d'une ouverture de ligne auprès de la réception.

### Téléphone portable

Pour votre tranquillité et celle des autres patients, l'usage du téléphone portable est interdit pendant les heures de repas et les activités.

### Télévision

Pour l'installation, veuillez faire la demande à la réception.

### Transports

Les horaires de train et de bus sont à votre disposition à la réception.

### Wifi

Le Wifi est disponible sur tout le site et l'accès est gratuit.



# PLAN DE SITUATION

## 1 Bâtiment central

Service du Jura, du Centre et du Léman  
Réception, accueil  
Salons  
Salle à manger

## 2 Service le Chalet

## 3 Service la Prairie

## 4 Complexe

Centre ambulatoire  
Salle de conférence  
Salle de sport  
Ergothérapie  
Art thérapie  
Spa - Espace bien-être  
Massage  
Salon de coiffure





